



**Syndicat des Architectes du
Rhône**

Monsieur le Président
5, avenue de Birmingham
69004 Lyon

Confort, le mercredi 13 avril 2016.

Réf. : Votre courrier (copie en pièce jointe) en date du 5 avril 2016 relatif à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire à Confort.

Monsieur le Président,

Par courrier (copie en pièce jointe) en date du 5 avril 2016, vous m'alertez sur des choix de procédure qui vous semblent non conformes aux règles de la commande publique.

Nous ne partageons pas votre analyse.

Vous évoquez un montant de budget travaux de 2.100.000 euros HT qui vous aurait été donné par mes services. Vous auriez dû me saisir officiellement sur ce point pour éviter toutes confusions.

En effet, le montant des travaux objet de la présente consultation (en cours de finalisation avec les derniers ajustements du programme) ne devrait pas dépasser les 1.400.000 euros HT, ce qui nous permettra de rester largement en dessous du seuil des MAPA. La surface indiquée à la publicité (600 m² de SU) permettait aussi de faire une approche financière cohérente.

Aussi, nous vous confirmons que nous n'étions pas dans l'obligation d'une procédure formalisée de type concours.

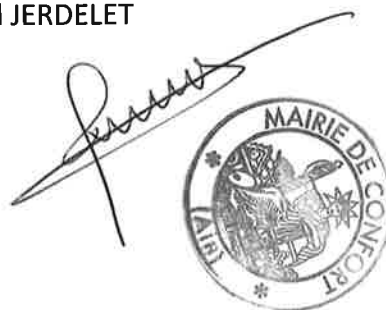
Par ailleurs, vous m'alertez sur le niveau de la prime aux non retenus pour indemniser leurs prestations d'intentions architecturales.

Sur ce point, nous avons évoqué dans la publicité un niveau de rendu qui pourrait être apprécié comme trop important. Nous allons préciser les choses dans le règlement de la consultation pour bien rester à un niveau d'intentions architecturales et non d'esquisse.

Cependant, comme vous l'évoquez dans votre courrier « il convient d'apprécier correctement le travail demandé aux équipes de maîtrise d'œuvre », nous avons pris la décision de remonter la prime à 2.500 euros HT (au lieu de 1.500 euros HT) car même si nous précisons dans le règlement de la consultation un niveau de rendu plus en adéquation avec une intention architecturale, notre estimation première de la prime était effectivement un peu basse.

En vous remerciant de votre intérêt pour notre opération, et de vos conseils, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Maire de CONFORT,
Michel JERDELET



Copie :

- Préfecture de l'Ain (contrôle de légalité) ;
- CAUE de l'Ain ;
- Ordre des Architectes Rhône Alpes ;
- MIQCP ;
- AMOME Conseils.

Pièce Jointe :

- Votre courrier du 5 avril 2016.